

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : Investimium SARL

SIREN : 818 361 305 RCS Lille Métropole

Adresse du siège social : 23 Rue d'Anvers 59000 Lille

Cade NAF : 6691B

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement pour répondre à nos obligations de suivi. Elles sont conservées tant que la relation d'affaires se poursuit et pendant 5 années ensuite. Elles sont destinées à notre système de gestion interne.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de vos données personnelles ou de vous y opposer en contactant le responsable RGPD (Pierre Henry-Léo) : [phenryleo@gmail.com](mailto:phenryleo@gmail.com)

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL et vous pouvez demander la portabilité des données transmises.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 16001654 (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous. Il est partenaire de Primonial Partenaires (Groupe Primonial).

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous.

#### Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, proposant un conseil non-indépendant<sup>1</sup> au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le n°E008381 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- **Intermédiaire en assurance (IAS)** inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b » non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous.

Votre conseiller exerce un conseil de niveau 1 selon la réglementation DDA (directive sur la distribution d'assurance), c'est-à-dire, qu'il consiste à proposer un contrat cohérent (approprié) avec les besoins et exigences du client.

- **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement** non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité et autorisé actuellement à présenter principalement les offres des établissements bancaires et/ou de crédit cités ci-dessous, proposant un service de conseil non indépendant<sup>1</sup> reposant sur l'étude d'une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché. Les frais pour ce service sont au maximum de 1% du montant emprunté et sont précisés dans le mandat d'intermédiation.

Les activités d'IAS et d'IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° 5906 2016 000 006 647 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grand Lille le 22/04/2016 et garantie par ORIA Finance & Patrimoine n° de police 2.401.395/OC100000529 (AIG). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

#### Liste non exhaustive de partenaires :

Producteur de produits/Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Suravenir - Sérénipierre	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commissions
Oradéa - Target plus	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commissions
Spirica - Version Absolue 2	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commissions
AXA - Coralis	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commissions

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, le CIF peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

Producteur de produits/Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Swisslife – Stratégic Premium	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commissions
Afi-Esca, UTWIN, APRIL, AXA	Compagnies d'assurance	Convention de distribution	Commissions
Crédit du Nord	Etablissement bancaire/crédit	Convention de distribution	Commissions
AXA Banque	Etablissement bancaire/crédit	Convention de distribution	Commissions
Alderan	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Primonial REIM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Paref Gestion	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
CORUM AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Norma capital	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
La Française – Euryale AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Keys AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Novaxia	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ERES	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
La Financière de l'Echiquier	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Alpeys	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur. Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, de couvertures en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrites auprès de ORIA Conseil (AIG) (polices n° 2.401.395/OC10000529) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER DIRECT
RCP	150 000€	2 000 000 €	800 000 €	150 000 €

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## MODE DE COMMUNICATION

Par téléphone       Par courrier       Par mail       Autre(s) à préciser :

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-6 7°, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,2%. Lorsque cette mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 7 % du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0,5% annualisé du montant de la souscription. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un 1% maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 120€ HT/heure (144€ TTC), audit patrimonial forfait minimum de 700 € HT (840€ TTC), audit patrimonial forfait complet de 1500 € HT (1800€ TTC).

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

En cas de contestation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

- Par courrier à l'adresse suivante : 23 Rue d'Anvers 59000 Lille
- Par téléphone au : 06 80 30 38 78 ou par mail au : [phenryleo@gmail.com](mailto:phenryleo@gmail.com)

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel, à un médiateur :

### Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur :

- Pour les réclamations liées aux produits financiers, à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, [mediation@amf-france.org](mailto:mediation@amf-france.org). Site internet : <https://www.amf-france.org/fr>
- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org>
- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers ou aux produits bancaires : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO - 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : <https://www.anm-conso.com/>

### Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise :

- Pour les entreprises : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, <https://www.anacofi.asso.fr/>

Pour toute autre réclamation, vous avez la possibilité de consulter le site : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso> pour accéder à la liste des médiateurs par secteur d'activité.

## CONFIDENTIALITE – INFORMATIONS PERSONNELLES

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante :

Investimium - Pierre Henry-Léo – 23 Rue d'Anvers 59000 Lille

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission.

Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre (en dehors du paiement des honoraires de conseil éventuels).

Fait à Lille en deux (2) exemplaires, dont l'un a été remis au client, le 01 janvier 2022,

**Le(s) client(s)**

Noms :

Signature(s) :

**Le Conseiller en Investissement Financier**

Pierre Henry-Léo

Signature :

